

## Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2024

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et les décisions prises pour la bonne conduite et mise en œuvre du projet municipal pour Chenôve et ses habitants.

La présente note répond donc à cette obligation pour la collectivité, en sachant que le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune et de ses budgets annexes.

Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier.

### I - PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF

	RESULTAT DE CLOTURE 2023	REPRISE hors affectation	DÉPENSES (-)	RECETTES (+)	RESULTAT DE CLOTURE 2024
<i>Fonctionnement</i>	Excédent : 4 526 470,15	4 045 472,12	26 002 438,51	25 915 690,62	3 958 724,23
<i>Investissement</i>	Déficit : - 1 931 866,05	- 1 931 866,05	5 752 884,90	5 499 163,83	- 2 185 587,12
<b>Totaux</b>	<b>Excédent : + 2 594 604,70</b>	2 113 606,07	31 755 323,41	30 668 692,94	1 773 137,11

Avec un solde des restes à réaliser en excédent de – 350 K€ le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 2,54 M€ à la clôture de l'exercice 2024 (soldes de clôture et des reports additionnés). Après affectation du résultat de fonctionnement à la couverture de ce besoin, 1,4 M€ peuvent être repris en section de fonctionnement sur l'exercice 2025 à l'occasion du vote du Budget Primitif (adopté après l'arrêt des comptes 2024).

**Le besoin de financement de la section d'investissement est en hausse en 2024 après plusieurs années de baisses consécutives.**

## II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 021-212101661-20250401-DEL\_2025\_022-DE

Pour rappel, le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assumer l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Le résultat d'exercice se dégrade en 2024 du fait de l'évolution plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes.**

- **Les recettes réelles de fonctionnement**

Chapitre	Nature des recettes	2023	2024	Variation 2024/2023
013	Atténuations de charges	0,10	0,14	38,78%
70	Produits des services	1,40	1,40	0,00%
73	Impôts et taxes	16,47	16,72	1,51%
74	Dotations, subventions	7,09	7,35	3,71%
75	Autres produits	0,74	0,28	-61,41%
76-77-78	Produits exceptionnels	0,33	0,02	-94,87%
<b>TOTAL</b>		<b>26,13</b>	<b>25,91</b>	<b>-0,83%</b>

La collectivité a décidé de maintenir une nouvelle fois ses taux de fiscalité en 2024, le **produit des impôts locaux directs** ne progresse donc que de 1,6% du fait de la hausse mécanique des bases d'imposition liée à l'inflation. Les versements de fiscalité de la Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) sont quant à elles stables. La diminution du produit de taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement se poursuit entre 2023 et 2024, perte liée au contexte national de ralentissement des transactions immobilières avec une réduction de 8% des encaissements.

La progression des **dotations et subventions** s'explique par l'augmentation de l'enveloppe de solidarité urbaine versée à la ville.

Sur **les autres produits de gestion courante** et **les recettes exceptionnelles**, on peut constater une très forte diminution des encaissements liés à l'absence de recette exceptionnelle perçue en 2024 contrairement à l'exercice précédent (remboursement assurance et cession immobilières).

- **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Chapitre	Nature des dépenses	2023	2024	Variation 2024/2023
011	Charges à caractère général	4,82	5,62	16,60%
012	Charges de personnel	16,00	16,45	2,81%
65	Autres charges de gestion courante	2,67	2,83	5,99%
66	Intérêts et mouvements financiers	0,27	0,31	14,81%
67-68	Charges exceptionnelles	0,01	0,01	11,68%
<b>Total</b>		<b>23,76</b>	<b>25,21</b>	<b>6,10%</b>

La forte hausse **sur les charges à caractère général** provient d'une hausse des charges sur les fluides (électricité, gaz et chauffage urbain) ainsi que par la très forte augmentation du coût des assurances pour la ville dans un contexte de forte sinistralité.

**Les dépenses de personnel** progressent d'environ 3 % porté par les salaires (augmentation du nombre de points d'indice, hausse du SMIC de la masse salariale).

**Les autres charges de gestion courante** sont principalement marquées par la revalorisation de la subvention au CCAS (+135K€) au regard de la politique de soutien sans faille de la collectivité aux plus démunis.

Les évolutions constatées sur les **frais financiers** résultent de la hausse de taux du livret A et des emprunts récents pour lesquels les intérêts sont plus importants en début d'échéancier.

### **III – LA SECTION INVESTISSEMENT**

Pour mémoire, le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et/ou long terme. Elle concerne donc des actions, dépenses ou recettes, à caractère dit exceptionnel.

Ainsi, **deux nouveaux emprunts ont été mobilisés en 2024 pour un montant total de 3,1 M€** pour financer les besoins d'investissement de la collectivité.

- **Les ressources internes**

Les amortissements (0,800M€) et l'affectation du résultat (0,5 M€) sont la réalisation comptable de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement.

- **Les subventions d'équipement**

Les dotations et subventions d'équipement perçues pour 674 K€, ainsi que le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 471 K€ abondent l'équilibre de la section d'investissement. Des subventions restent également à percevoir, comptabilisées en report à hauteur de 0,9 M€.

- **Les dépenses d'équipement**

Les dépenses réelles d'investissement ont été principalement composées de travaux à hauteur de Les dépenses réelles d'investissement sont principalement composées des frais d'étude, de l'acquisition de matériel, de travaux et d'avances financières.

D'importantes **études** (nature comptable 2031) sont en cours pour affiner les projets avant de lancer les travaux. En 2023, ce sont 1,04 M€ de frais d'études qui ont été réalisés dont 650 K€ pour la bibliothèque, 220 K€ pour le centre de loisirs du plateau, 45 K€ pour l'opération suite aux incendies de l'hôtel de ville et du CCAS. Les autres études concernent la végétalisation des groupes scolaires, la réhabilitation du groupe scolaire des violettes ou encore la conformité électrique et les recherches d'économies d'énergie.

Au chapitre 21 et à l'article 2051, sont comptabilisées **les acquisitions** pour 560 K€.

Dans les acquisitions, on retrouve notamment 100K€ à destination du mobilier scolaire et non scolaire, 160 K€ de matériel informatique ou encore 40 K€ d'outillage.

Les travaux (chapitre 23) réalisés en 2024 se montent à 1,4 M€. Les principales **opérations de travaux** comptabilisées en 2024 en investissement :

- 468 K€ pour l'achèvement du gymnase du Mail
- 410 K€ dans les écoles
- 285 K€ sur l'Hôtel de Ville (électricité principalement)
- 110 K€ pour les autres gymnases et le boulodrome
- 112 K€ pour la vidéoprotection
- 83 K€ de travaux d'embellissement des espaces verts.

#### **IV – LES RATIOS FINANCIERS**

population 2023 : 14 491 / population 2024 : 14 612

<b>Informations financières – ratios</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	<b>1 658,65 €</b>	<b>1 725,37 €</b>
Recettes réelles de fonctionnement/population	<b>1 804,26 €</b>	<b>1 773,48 €</b>
Dépenses d'équipement brut/population	<b>264,90 €</b>	<b>326,97 €</b>
Encours de dette/population	<b>840,36 €</b>	<b>891,98 €</b>
Dotations globales de fonctionnement/population	<b>351,72 €</b>	<b>359,81 €</b>
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	<b>67%</b>	<b>65%</b>
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	<b>95%</b>	<b>100%</b>
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	<b>15%</b>	<b>18%</b>
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	<b>47%</b>	<b>52%</b>

#### **V – CONCLUSION**

- La situation financière de la collectivité à la clôture de l'exercice s'est dégradée en 2024 et doit faire l'objet de mesures correctives en 2025
- Le besoin de financement de la section d'investissement est en hausse suite à l'augmentation des dépenses
- Les taux d'imposition sont stables, pour la huitième année consécutive, preuve d'une volonté politique affirmée en la matière
- Les investissements des grands projets se poursuivent, conformément aux objectifs du contrat de mandat